

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de Parisville tenue à la salle du conseil, le **mardi 8 juillet 2025** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur René Guimond, maire
Monsieur Dany Boucher, conseiller
Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller
Monsieur Samuel Castonguay, conseiller
Monsieur Jason Tousignant, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur René Guimond.

Sont également présents :

Monsieur Renaud Labrecque, directeur général et greffier-trésorier
Madame Karine Paquet, directrice générale adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal
5. Finances
 - 5.1 Revenus
 - 5.2 Dépenses
6. Travaux de réfection des conduites sur la route 265 (ES-265)_Autorisation de paiement du décompte #2
7. Cour municipale de Nicolet - Quote-part 2024
8. Fonds de redevances sur l'exploitation des carrières et des sablières - Premier versement pour la période de janvier à juin 2025
9. Appui à la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard - Interdiction de circulation des véhicules lourds dans les rangs Sainte-Cécile Ouest et Saint-François-Xavier
10. Rapport des élus
11. Correspondances
12. Varia
 - 12.1 Entente de fourniture d'eau potable_Mandat à la direction générale
 - 12.2 Nomination d'un responsable du défibrillateur externe
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Suite au moment de silence, le maire ouvre la séance.

96-07-25

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

97-07-25

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le procès-verbal du 3 juin 2025 soit adopté avec les dépenses et revenus mis à jour.

ADOPTÉE

5. FINANCES

5.1. REVENUS

Le montant total des revenus du mois précédent est de 191 311.28 \$, incluant les revenus de perception.

98-07-25

5.2. DÉPENSES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que les comptes ci-dessous soient payés pour et au nom de la Municipalité:

Juin 2025

- FOURNISSEURS: 669 150.12 \$
- SALAIRES: 27 715.14 \$

ADOPTÉE

99-07-25

6. TRAVAUX DE RÉFECTION DES CONDUITES SUR LA ROUTE 265 (ES-265)_AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE #2

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la demande de déboursé #2 en lien avec l'avancement des travaux de réfection des conduites sur la route 265 (ES-265);

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux a confirmé l'exactitude des quantités et des montants demandés par l'entrepreneur;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser le directeur général à effectuer le paiement du décompte #2 au montant de 916 481.53 \$ incluant les taxes applicables.

Le directeur général confirme avoir les sommes disponibles grâce au prêt temporaire autorisé par la résolution 46-03-25.

ADOPTÉE

100-07-25

7. COUR MUNICIPALE DE NICOLET - QUOTE-PART 2024

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Nicolet offre le service de Cour municipale pour la Municipalité de Parisville;

CONSIDÉRANT QUE le bilan des résultats de la Cour municipale de la Ville de Nicolet pour l'année financière 2024 qui a été déposé au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jason Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De payer la quote-part 2024 à la Ville de Nicolet d'un montant de 944.89 \$ pour les services de la Cour municipale.

ADOPTÉE

101-07-25

8. FONDS DE REDEVANCES SUR L'EXPLOITATION DES CARRIÈRES ET DES SABLIERES - PREMIER VERSEMENT POUR LA PÉRIODE DE JANVIER À JUIN 2025

CONSIDÉRANT QUE le premier versement pour les redevances liées à l'exploitation de la carrière/sablière est dû au 1^{er} juillet de chaque année;

CONSIDÉRANT QUE la carrière/sablière des Excavations Roland Laquerre inc. est encore en exploitation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit de percevoir une redevance liée à l'exploitation de la carrière/sablière en fonction du tonnage que celle-ci aura vendu;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2025 le montant applicable est établi à 0.70 ¢ la tonne;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De confirmer la réception d'un montant de 22 865.85 \$ en redevances carrière/sablière pour la période allant de janvier à juin 2025.

De transmettre la somme de 1107.40 \$, moins le frais d'administration de 15%, à la municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent en respect de l'entente "Partage des redevances sur les carrières et sablières" signée en juillet 2024.

ADOPTÉE

102-07-25

9. APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD - INTERDICTION DE CIRCULATION DES VÉHICULES LOURDS DANS LES RANGS SAINTE-CÉCILE OUEST ET SAINT-FRANÇOIS-XAVIER

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a entrepris un processus d'adoption de son règlement 2025-05-17 concernant l'interdiction de circulation des véhicules lourds dans les rangs Sainte-Cécile Ouest et François-Xavier;

CONSIDÉRANT QU'étant une municipalité limitrophe, la municipalité de Parisville est appelée à signifier son accord ou son désaccord envers ce projet;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, il est souhaitable de limiter la circulation des véhicules lourds aux livraisons locales seulement;

CONSIDÉRANT QUE les véhicules lourds peuvent emprunter des chemins plus adaptés;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'appuyer la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard dans l'adoption de son projet de règlement 2025-05-17 visant l'interdiction de circulation des véhicules lourds dans les rangs Sainte-Cécile Ouest et Saint-François-Xavier.

ADOPTÉE

10. RAPPORT DES ÉLUS

Les élus présentent un résumé de leurs implications du mois.

11. CORRESPONDANCES

La liste des correspondances reçues depuis la dernière séance du conseil est déposée.

12. VARIA

103-07-25

12.1. ENTENTE DE FOURNITURE D'EAU POTABLE_MANDAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de retravailler l'entente de fourniture d'eau potable entre les municipalités de Parisville et Deschaillons-sur-Saint-Laurent, signée en janvier 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser la direction générale à collaborer avec la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin de retravailler l'entente de fourniture d'eau potable présentement en vigueur entre les deux municipalités.

104-07-25

12.2. NOMINATION D'UN RESPONSABLE DU DÉFIBRILLATEUR EXTERNE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité recevra prochainement un défibrillateur externe et que celui-ci devra être installé dans un lieu public accessible à la population;

CONSIDÉRANT QU'une personne responsable de l'équipement doit être nommée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De réitérer la résolution adoptée en février 2023 de nommer l'inspecteur municipal comme personne responsable du défibrillateur externe qui sera installé sur le territoire de la municipalité de Parisville par la MRC de Bécancour en collaboration avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-Centre-du-Québec.

ADOPTÉE

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

105-07-25

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la séance ordinaire soit levée à 19 h 47 et qu'une séance ordinaire soit tenue le 5 août 2025.

ADOPTÉE

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

M. René Guimond, maire

M. Renaud Labrecque, directeur général et greffier-trésorier